

Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Résolution adoptée le 30 janvier 2019 concernant un objectif régional lié à l'enjeu sur les coûts d'approvisionnement en bois

TRGIRTO 201901-4

- Attendu que le secteur forestier procurait 2 447 ¹ emplois dans la région de l'Outaouais en 2012
- Attendu que la valeur des livraisons de sciage et des pâtes était estimée à 800 M\$ dans la région de l'Outaouais en 2017
- Attendu que l'industrie forestière québécoise doit faire face à celle des pays qui possèdent des conditions beaucoup plus favorables au niveau des approvisionnements en fibre
- Attendu que l'industrie forestière en Outaouais doit être concurrentielle sur les marchés mondiaux
- Attendu que les coûts d'approvisionnement en bois ont un impact direct sur la rentabilité économique de l'industrie forestière constituant une part importante des coûts de production de ce secteur d'activité
- Attendu que la région de l'Outaouais compte plus de 80 % de sa superficie forestière publique en forêts mélangées et feuillues comportant des défis particuliers pour l'aménagement durable de ses forêts

Sur proposition de M. Charles St-Julien, secondée de M. François Saumure, il est décidé à l'unanimité que la TRGIRTO demande à la Direction de la gestion des forêts du MFFP en Outaouais d'intégrer dans le PAFIT 2018-2023, en lien avec l'enjeu sur les coûts d'approvisionnement, l'objectif régional suivant: *S'assurer de prendre en compte les facteurs qui affectent les coûts d'approvisionnement en bois de façon à favoriser le développement d'une industrie forestière compétitive en Outaouais dans le respect des principes de l'aménagement durable des forêts.*

¹ Source MRNF et ISQ 2012